

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 17 juin 2019**  
**au siège 34 Grand 'Rue à Rombas**

---

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le DIX-SEPT du mois de JUIN à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 7 juin 2019.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, DROUIN, FAVIER, FICHTER, HENRY, MULLER, MUNIER (sauf aux points 4.1 et 4.2) et PELIZZARI.

Membres ayant donné procuration : M. MATELIC à M. BOLTZ  
M. WATRIN à M. FOURNIER

Absent excusé : M. CANTELE et M. MUNIER (aux points 4.1 et 4.2)

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019.

**DB 2019-54 - Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, pour un montant total de 446,50 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

**DB 2019-55 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 3 895,68 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

**1.1 DB 2019-56 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Ravalement de Façades, pour un montant total de 1830 €,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

**DB 2019-57 - Construction de 31 logements de type PLUS et PLAI par la société « LogiEst » à Marange-Silvange - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 165 393,00 euros souscrit par la Société « LogiEst » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 95622, constitué de 5 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**DB 2019-58 - Construction de 30 logements de type PLUS et PLAI par la société LogiEst à Marange-Silvange – Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 819 393,00 euros souscrit par la Société « LogiEst » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 95623, constitué de 5 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**DB 2019-59 - Aide à la rénovation des commerces des centres villes – Attribution de fonds de concours**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des fonds de concours dans le cadre de l'aide à la rénovation des commerces des centres villes à deux commerçants pour un montant total de 4 215,55 €,
- DÉCIDE de procéder à leur versement.
- Et DÉCIDE de ne pas accorder de fonds de concours à un commerçant, conformément à l'avis de la Commission constituée à cet effet.

#### **DB 2019-60 - Concours « Be Your Boss » 2019 – Attribution de récompenses aux lauréats.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les récompenses aux lauréats du concours « BE YOUR BOSS », tel qu'indiqué ci-après :
  - o Louis JAGERSCHMIDT (enfant mineur), 1 place de la République, 57120 Rombas, pour son projet « VegeWeb » (Grand prix du jury et Grand prix du public) : 1 500,00 € (le versement sera effectué sur le compte des parents Mme Francisca Jagerschmidt ou Mr Thomas Jagerschmidt)
  - o Samuel PELAIA (enfant mineur), 34 rue des Palissades, 57185 Clouange, pour son projet « Smart glasses » (Idée la plus innovante) : 250,00 € (le versement sera effectué sur le compte des parents Mme Virginie Pelaia)
  - o Yanis HOUSSAUT (enfant mineur), 26 rue de la Fontaine, 57190 Florange, pour son projet « Smart glasses » (Idée la plus innovante) : 250,00 € (le versement sera effectué sur le compte des parents Mle Jennifer Houssaut)
  - o Périne KEUVREUX, 11 rue Jobinot, 57250 Moyeuvre-Grande, pour son projet « The corrector » (Plus belle réalisation) : 250,00 €
  - o Sofia BATISTA DUARTE (enfant mineur), 3 rue Victor Hugo, 57525 Talange, pour son projet « The corrector » (Plus belle réalisation) : 250,00 € (le versement sera effectué sur le compte des parents Mr Paulo Tito Duarte)
  - o Paul ROUGERON, 12 rue Félix Savart, 57070 Metz, pour son projet « Airspeeding » (Grand prix des étudiants) : 166,66 €
  - o Romain KNOBLOCH pour son projet « Airspeeding » (Grand prix des étudiants) : 166,66 €
  - o Augustin FLEURY pour son projet « Airspeeding » (Grand prix des étudiants) : 166,66 €
- Et AUTORISE le Président à mandater les sommes indiquées.

#### **DB 2019-61 – Appel à projet « Continuités cyclables » - Candidature de la Communauté de Communes pour la réalisation de la liaison « Gare de Rombas – Gare d'Hagondange »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à la candidature de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour la réalisation d'une liaison « Gare de Rombas – Gare d'Hagondange » dans le cadre de l'appel à projet « Continuités cyclables »,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

#### **DB 2019-62 – Convention cadre passée entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en vue de la mise en œuvre d'une politique foncière anticipative sur les périmètres à enjeu du territoire communautaire – Avenant n ° 1**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'Avenant n°1 à la Convention-cadre passée entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en vue de la mise en œuvre d'une politique foncière anticipative sur les périmètres à enjeu du territoire communautaire.

#### **DB 2019-63 – Convention de maîtrise foncière opérationnelle à passer entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en vue de la mise en œuvre d'une politique foncière opérationnelle à AMNEVILLE – Rue Vaillant Couturier (Résidence Séniors).**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une Convention de maîtrise foncière opérationnelle à passer entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en vue de la mise en œuvre d'une politique foncière opérationnelle à AMNEVILLE – Rue Vaillant Couturier (Résidence Séniors).

## **POINT SUPPLÉMENTAIRE**

### **DB 2019-64 – Appel à projet Régional - DRAAF Grand Est - Programme National pour l'Alimentation - Elaboration du Projet Alimentaire Territorial de la CCPOM - Dépôt de dossier**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial de la CCPOM et son plan de financement
- AUTORISE le Président à solliciter la subvention en candidatant à l'AAP Régional DRAAF Grand Est – Programme National pour l'Alimentation.

## **5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

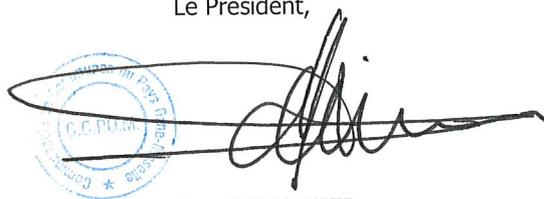
- Tableau de bord d'activités au 31/05/2019
- Tableau de bord financier au 31/05/2019
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 30/04/2019
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/05/2019
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/05/2019
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 31/05/2019
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/05/2019
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/05/2019
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/05/2019
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 30/04/2019

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h05.

Rombas, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER